Envoyé en préfecture le 16/11/2022
Reçu en préfecture le 16/11/2022
Affiché le
ID : 029-212902258-20221114-2022_0054-DE

Mairie
POULDREUZIC
Département du Finistère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 14 novembre à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal (Espace Simone Veil), en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe RONARC'H.

Date de la convocation : 09 novembre 2022 Membres en exercice : 19

Présents :
Mesdames : Michèle BUREL, Nelly VIVIEN, Claudie SIMON, Alexandra MAZEAS, Chloé ANDRO, Christine LE GOFF LE PESQUE, Jacqueline JAFFRY,
Messieurs : Philippe RONARC'H, Jean-Pierre KERSALE, Olivier BODILIS, Hervé LE COZ, Olivier LAURAIN, Mickaël LE COZ, Thierry ARNOULT

Absents excusés : Christelle GUEZENGAR (pouvoir à Michèle BUREL), Armelle RONARC'H (pouvoir à Claudie SIMON), Jacques DYONIZIAK (Pouvoir à Chloé ANDRO), Patrick PERENNOU (pouvoir à Jacqueline JAFFRY), Emmanuel CORNUET

Secrétaire de séance : Michèle BUREL

****

Objet : Délibération n°2022-0054 – Subventions accordées aux Associations en 2022

Madame Nelly VIVIEN présente les propositions validées par la commission de finances qui a eu lieu le 9 novembre 2022 et propose au conseil municipal de valider la liste suivante :

Association	Montant attribué
Club de l'Amitié	400,00 €
Courir à Pouldreuzic	500,00 €
Galoche Bigoudène	400,00 €
Les Petits Bonheurs	100,00 €
Les Pongistes Bigoudens	1 400,00 €
Du Vent dans les Livres	1 000,00 €
Société de Chasse	440,00 €
Am. Donneurs de sang du Pays Bigouden	50,00 €
Les Nageurs Bigoudens	60,00 €
Club Athlétique Bigouden	15,00 €
SNSM de la Baie d'Audierne	140,00 €
Les Restos du Cœur du Finistère	120,00 €
Le Secours Populaire	120,00 €
Le Secours Catholique	120,00 €
Elevage et Passion	220,00 €
Dihun Judo Plonéour-Lanvern	75,00 €
Tennis Club Plonéour-Lanvern	60,00 €
Association Escalade Bigoudène	150,00 €

Twirling Club Plonéour-Lanvern	45,00 €
Maison Familiale d'Elliant	30,00 €
TOTAL	**5 445,00 €**

Après délibération, le conseil municipal, **à l'unanimité,**

- **VALIDE** l'ensemble des subventions proposées représentant un total de **5 445,00 €**
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux versements et dit que cette dépense sera imputée au chapitre 65.

Fait et délibéré à POULDREUZIC, le 14 novembre 2022
Pour extrait conforme,
Le Maire, Philippe RONARC'H

La secrétaire de séance, Michèle BUREL

MAIRIE DE POULDREUZIC R.F. 29710 (Finistère)

Envoyé en préfecture le 16/11/2022
Reçu en préfecture le 16/11/2022
Affiché le
ID : 029-212902258-20221114-2022_0054-DE

Visa de la préfecture : .....
Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 17/11/2022
Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication